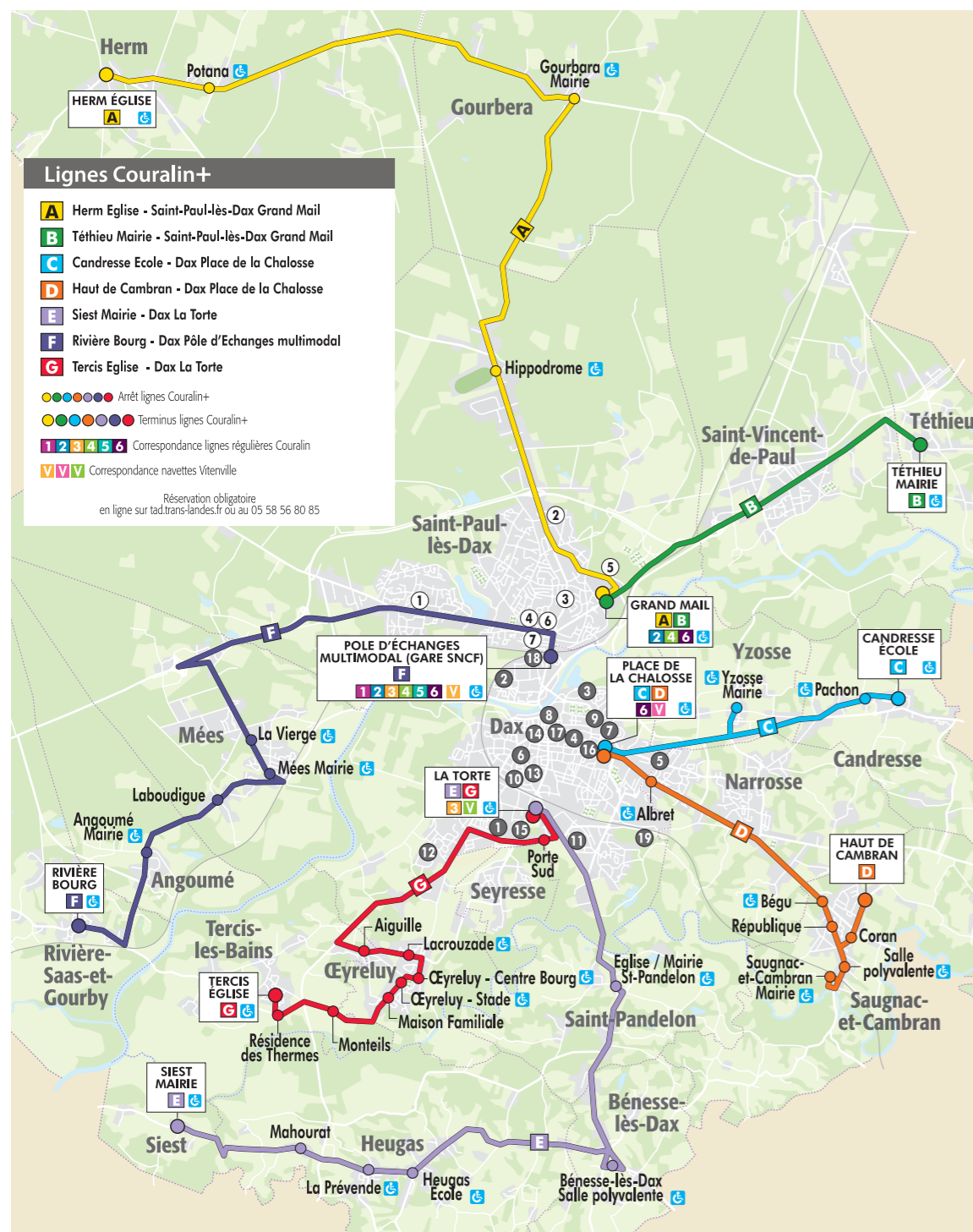


COURALIN+ ET TRANSPORT DE SUBSTITUTION



TARIFS ET POINTS DE VENTE

La gamme tarifaire est valable pour le réseau Couralin lignes régulières, Couralin+ et le transport de substitution.

BILLET À L'UNITÉ

■ En vente uniquement dans le bus : 1 €

Valable 1h.

Payable en espèces (préparez l'appoint) et avec une carte bancaire sans contact.

C'est simple et pratique : votre CB devient votre titre de transport !

Payez & validez jusqu'à 5 billets unitaires avec votre carte bancaire sans contact.

Retrouvez le lendemain de votre achat le détail des voyages achetés sur

<https://openpayment.trans-landes.fr>



CARTE 10 VOYAGES

Utilisable par plusieurs personnes voyageant ensemble, sauf dans le cas d'un titre 10 voyages téléchargé sur Passerelle ou Modalis où seul son détenteur pourra l'utiliser.

■ En vente dans les points de vente Couralin et agence Trans-Landes : 6 €

À DAX

- GARE ROUTIÈRE AGENCE TRANS-LANDES - 11 avenue de la Gare
- INTERMARCHÉ - 1, route de la Parcelle
- LE SAINT-PIERRE - 26 rue St Pierre
- OFFICE DE TOURISME - 11 cours M^{al} Foch
- TABAC DES 3 PIGEONS - 8 rue Gambetta
- TABAC PRESSE BREUVART - 13 route de Tercis
- TABAC LE CLEMENCEAU - 15 av. G. Clémenceau

À NARROSSE

- TABAC LA CIVETTE - 130, route des Pyrénées

À SAINT-PAUL-LÈS-DAX

- INTERMARCHÉ - rue Brémontier Côté Lac
- OFFICE DE TOURISME - 68 av. de la Résistance

À SAINT-VINCENT-DE-PAUL

- BOULANGERIE - 1162, av. du 19 mars 1962

À SAUGNAC-ET-CAMBRAN

- STATION TOTAL - Route d'Orthez

LES ABONNEMENTS

Les abonnements démarrent à la date de votre choix et vous permettent un nombre illimité de déplacements.

Abonnement de 6* à 27 ans et bénéficiaires de minimas sociaux**	3 € / mois 30 € / an
Abonnement de 28 à 59 ans	12,50 € / mois 130 € / an
Abonnement 60 ans et +	4 € / mois 40 € / an

* Les Grands Dacquois âgés de 6 à 18 ans bénéficient de la gratuité de leur abonnement annuel rechargé sur Modalis ou Passerelle.

** Bénéficiaires des minimas sociaux : une tarification sociale est prévue pour les habitants du Grand Dax (les tarifs sont donnés à titre indicatif, la politique sociale étant propre à chaque commune). Rapprochez-vous de votre mairie ou, si vous résidez à Dax ou St-Paul-lès-Dax auprès du CCAS de votre domicile.

GRATUITÉ

La gratuité est appliquée :

- aux enfants de moins de 6 ans,
- aux moins de 18 ans* habitant le Grand Dax détenteurs d'une carte Modalis ou Passerelle,
- aux accompagnants de personnes handicapées,
- à tous les usagers, les week-ends et jours fériés.

CARTES RECHARGEABLES ET E-BOUTIQUE

■ Création de la carte Modalis et rechargement des cartes Modalis et Passerelle à l'agence Trans-Landes de Dax et sur l'e-boutique www.trans-landes.fr

Tous les titres sont rechargeables sur les cartes Modalis et Passerelle, toutes deux nominatives et gratuites*.

Depuis début 2022, toute création de carte est effectuée sur un support Modalis. Pour créer sa carte, munissez-vous d'une pièce d'identité et d'une photo récente.



La carte Passerelle continue d'exister pour ses détenteurs qui pourront toujours recharger leur titre sur ce support ; sa création est en revanche arrêtée car remplacée par Modalis.

* Duplicata facturé 10 €.

Attention, les titres de transport achetés sur le site seront utilisables 24h après l'achat.



PLAN DU RÉSEAU



À partir du 4 septembre 2023

SE DÉPLACER SUR LE GRAND DAX

À partir du 4 septembre 2023

GARE ROUTIÈRE DU GRAND DAX

11 avenue de la gare - 05 58 56 80 80





E-BOUTIQUE

Plus simple et plus pratique achetez vos titres de transport chez vous et en quelques clics sur trans-landes.fr !

Rechargez sur votre carte Modalis ou Passerelle les titres de transport de votre choix (abonnements, cartes 10 voyages, billets à l'unité) sur l'e-boutique.



ALERTE SMS

Travaux, retards ou actualités Couralin, restez informés avec l'ALERTE SMS. Inscription simple et gratuite sur trans-landes.fr



Société publique locale de transport





TRANSPORT DE SUBSTITUTION

Réservation obligatoire au 05 58 56 80 85, sur le site ou l'application TAD Trans-Landes.

ARRÊTS DE DÉPOSE DAX

- | | |
|---------------------------|---|
| 1 Aérodrome | 11 La Parcelle |
| 2 APF France Handicap | 12 Lanot |
| 3 Bernède | 13 Lycée Borda |
| 4 Claude Lorrain | 14 Marché Couvert |
| 5 Collège d'Albret | 15 Nungesser et Coli |
| 6 Collège Léon des Landes | 16 Place de la Chalosse |
| 7 Croix Blanche | 17 Place Saint-Pierre |
| 8 Fontaine Chaude | 18 Pôle d'échanges Multimodal (gare SNCF) |
| 9 Hôpital | 19 Village Landais |
| 10 Jean Le Bon | |

ARRÊTS DE DÉPOSE SAINT-PAUL-LÈS-DAX

- | | |
|-------------|---------------------|
| 1 Anguiaou | 5 La Bernadère |
| 2 Bruyères | 6 Mairie |
| 3 Foch | 7 Marché Saint-Paul |
| 4 Gellibert | |



RÉSERVATION OBLIGATOIRE

COURALIN+

Les 7 lignes Couralin+, nommées de A à G, sont connectées aux lignes Couralin ou aux navettes Vitenville. Elles permettent de relier toutes les communes du Grand Dax au centre-ville de Dax (Pôle d'Échanges Multimodal Gare SNCF, Place de la Chalosse, La Torte, Porte Sud) ou à Saint-Paul-lès-Dax (Grand Mail). Elles fonctionnent du lundi au samedi à des horaires définis et uniquement sur réservation préalable (jusqu'à 15 jours à l'avance).

TRANSPORT DE SUBSTITUTION

Le transport de substitution est un service dédié aux personnes à mobilité réduite (PMR) et à celles âgées de plus de 80 ans.

Pour les plus de 80 ans : le bus vient vous chercher à votre domicile et vous dépose à l'un des arrêts de substitution de Dax ou St-Paul-lès-Dax (cf liste ci-contre).

Pour les PMR : le bus vous prend en charge à votre domicile et vous dépose à l'adresse souhaitée dans Dax ou St-Paul-lès-Dax.

Réservez jusqu'à 3 allers / retours par semaine et par personne.

NOUVEAU!

RÉSERVATION

Toute réservation doit avoir lieu au plus tard :

- Avant 12h le samedi : pour un trajet le lundi
- Avant 16h la veille : pour un trajet les autres jours
- Jusqu'à 1h avant si le service a été déclenché par au moins une autre personne :

en ligne 24h/24 et 7j/7 sur :

- > le site tad.trans-landes.fr
- > l'application TAD Trans-Landes

par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h et le samedi de 9h à 12h au **05 58 56 80 85**.

La 1^{ère} réservation pour le transport de substitution s'effectuera obligatoirement par téléphone.

APRÈS AVOIR RÉSERVÉ

En fonction de vos demandes, un horaire de prise en charge par Couralin+ ou Transport de substitution vous sera confirmé par SMS. À noter que pour le transport de substitution, l'heure effective d'arrivée du véhicule qui vous est communiquée peut varier de plus ou moins 15 minutes

POUR ANNULER UNE RÉSERVATION

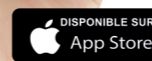
Il est possible d'annuler votre trajet, au **05 58 56 80 85** via le site ou l'application jusqu'à 1 heure avant l'arrivée du bus. Un non-respect de cette règle peut entraîner une exclusion au service pouvant aller de 1 à 3 mois et jusqu'à une radiation définitive.

NOUVEAU!
L'APPLI TAD



Réservation directement sur l'application :

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION TAD Trans-Landes



SE DÉPLACER AVEC LES LIGNES RÉGIONALES DEPUIS LE GRAND DAX

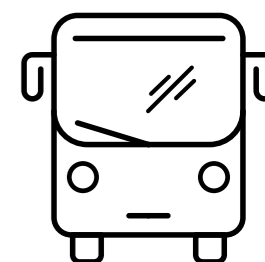
CARS RÉGIONAUX LIGNE 1 DEVIENT 451	CARS RÉGIONAUX LIGNE 3 DEVIENT 528	CARS RÉGIONAUX LIGNE 4 DEVIENT 527	CARS RÉGIONAUX LIGNE 7 DEVIENT 517
---	---	---	---

Ligne 451 : Dax / Mont de Marsan (du lundi au samedi)

Ligne 528 : Hagetmau / Dax (lundi, jeudi et vendredi)

Ligne 527 : Saint-Sever / Dax (du lundi au vendredi)

Ligne 517 : Dax / Soustons / Capbreton / Bayonne (du lundi au samedi)



Gérez vos déplacements avec

MODALIS

Toute l'information sur transports.nouvelle-aquitaine.fr

■ 6 lignes régulières du lundi au samedi et de 7h à 20h sur les communes de Dax, Narpousse, Ceyreluy, Saint-Paul-lès-Dax, Seyresse, Saint-Vincent-de-Paul et Tercis-les-Bains.

- 1 BARRADEAU** — **MAIRIE**
St-Paul-lès-Dax — Narpousse
- 2 COLLÈGE DANIELLE MITTERRAND** — **LANOT**
St-Paul-lès-Dax — Dax
- 3 CHRISTUS CENTRE DE LOISIRS** — **VIEUX BOURG**
St-Paul-lès-Dax — Seyresse
- 4 BRUYÈRES** — **VILLAGE LANDAIS**
St-Paul-lès-Dax — Dax
- 5 PEM GARE SNCF** — **BELLEVUE**
Dax — Tercis
- 6 MAIRIE** — **MAIRIE**
St-Vincent-de-Paul — Narpousse

■ 1 ligne spécifique les dimanches et jours fériés de 13h15 à 19h30 de mars à novembre

- 7 CHRISTUS CENTRE DE LOISIRS** — **BOIS DE BOULOGNE**
St-Paul-lès-Dax — Dax

■ Pour toutes les autres communes : dispositif Couralin+ (au verso).
■ A l'occasion de la Fêria de Dax au mois d'août, le réseau Couralin est remplacé par l'offre transport Zen en Bus.

Couralin adapte ses horaires

Le Vieux Pont de Dax va connaître d'importants travaux nécessitant sa fermeture jusqu'en avril 2024 (sauf fêtes de fin d'année).

Dès le 4 septembre, le réseau Couralin adapte ses horaires et risque d'être fortement impacté. Les reports de circulation sur les différents itinéraires de déviation pourront entraîner des retards sur l'ensemble des lignes de bus, notamment aux heures d'affluence.

Vitenville la navette gratuite

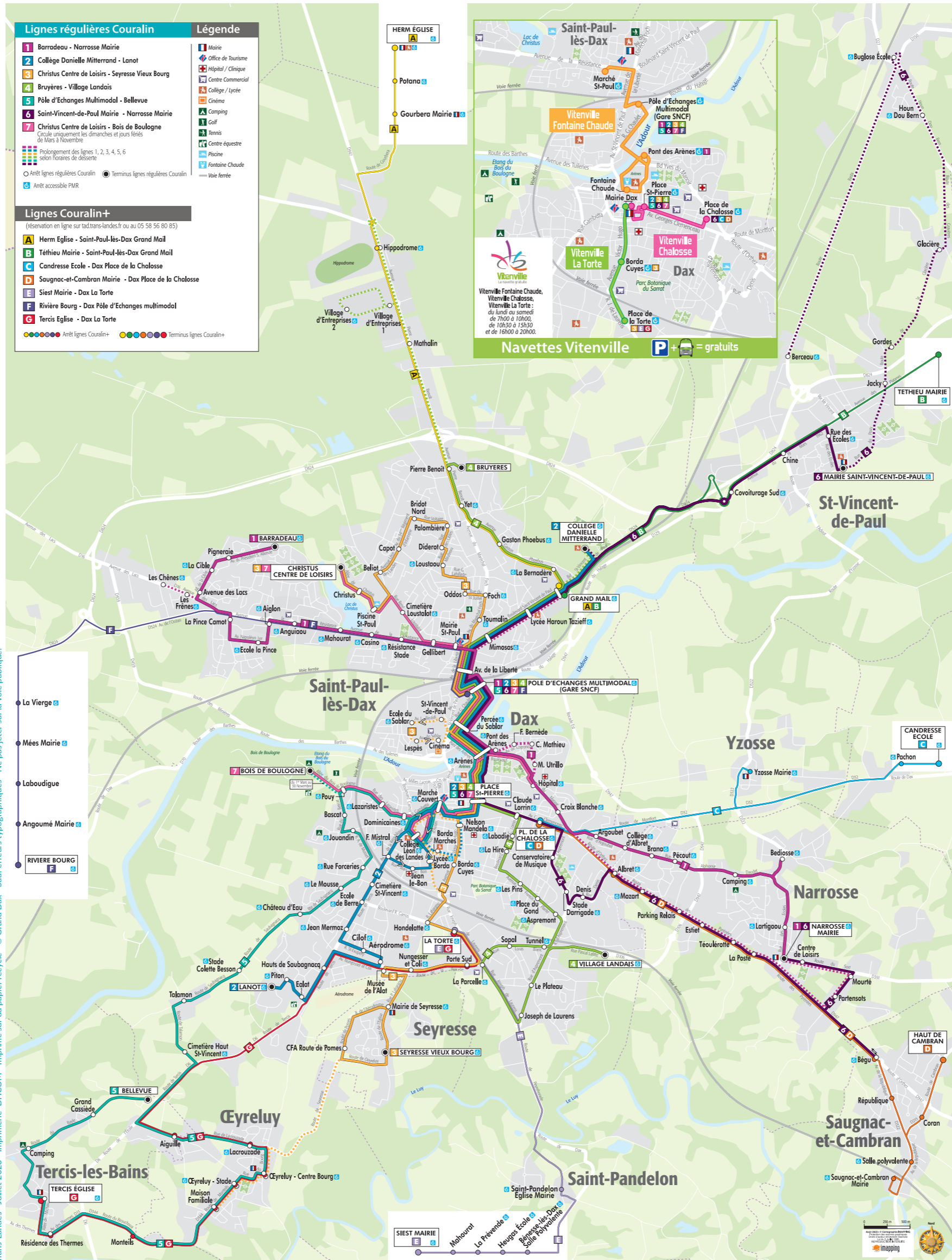
Du lundi au samedi sauf jours fériés de 7h à 10h, de 10h30 à 15h30 et de 16h à 20h

Vitenville Fontaine Chaude
• Marché St-Paul → PEM → Pont des Arènes
→ Fontaine Chaude

Vitenville Chalosse
• Place de la Chalosse → Place St-Pierre
→ Mairie de Dax

Vitenville La Torte
• Place de la Torte → Borda/Cuyès → Mairie de Dax

COURALIN ET VITENVILLE



Trans-Landes - Juillet 2023 - Imprimerie DHCOM - Imprimé sur du papier recyclé - © Grand Dax - Sauf erreurs typographiques - Ne pas jeter sur la voie publique.

VOYAGEZ EN TOUTE SÉRÉNITÉ

A L'APPROCHE DU BUS

Faites un signe clair et suffisamment à l'avance au conducteur pour demander l'arrêt du véhicule.

AVANT DE MONTER

■ Préparez votre carte d'abonnement et votre monnaie. Aucun billet d'une valeur supérieure à 20 € ne sera accepté.



■ Tout passager âgé de 6 ans et plus (accompagné d'un adulte) doit être muni de son titre de transport valide. Vous devez le conserver pendant la durée de votre voyage. Il est votre justificatif de paiement en cas de contrôle et votre justificatif d'assurance en cas d'incident. Lors des contrôles dans le bus, vous êtes tenus de présenter votre titre aux contrôleurs assermentés. Toute infraction constatée est passible d'une amende dont le montant peut varier de 46 à 165 €.

A LA MONTÉE

■ Monter par l'avant et se diriger à l'arrière du bus.



■ Les poussettes sont autorisées dans le bus, selon l'affluence et à condition qu'elles soient placées sur la plateforme centrale du véhicule avec frein enclenché.

■ Seuls les bagages à main non encombrants sont autorisés.

■ Seuls les vélos pliables et trottinettes sont autorisés.

■ Seuls les animaux domestiques de petite taille et transportés dans une petite cage de voyage fermée sont admis dans le bus gratuitement, à condition qu'ils ne constituent aucune gêne pour les voyageurs. Les chiens, même muselés et tenus en laisse, sont strictement interdits. Exception faite des chiens guides d'aveugles, équipés d'un harnais et pouvant être non muselés.



RESPECTONS-NOUS SUR TOUTE LA LIGNE !

■ Apprenons à cohabiter : musique trop forte, conversations téléphoniques animées n'ont pas leur place dans le bus.



■ Soyons courtois : personnes âgées, femmes enceintes, pensons à leur céder une place assise.

QUELQUES INTERDITS...



OBJETS TROUVÉS

05 58 91 11 44 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h). L'exploitant n'est nullement responsable des objets perdus ou volés dans les bus.